



# natura

## PELOUSES DE CHAMPLITTE ETANG DE THEULEY-LES-VARS

**Département de Haute-Saône**  
**Altitudes :** 223 - 333 m  
**Surface indicative :** 346 ha  
**Référence :** FR4301340 - (SIC)  
FR4312018 - ZPS

**Communes concernées :**  
Champlitte  
Vars

### NATURE DU SITE

Formations herbacées naturelles et semi-naturelles - Mares - Éboulis - Forêts - Etang

### DESCRIPTION ET INTÉRÊT

Localisé dans un rayon de 4 km autour du bourg de Champlitte, ce site présente un vaste ensemble de pelouses sèches occupant l'extrémité d'un bombement du plateau dominant la vallée du Salon. Ce plateau est formé essentiellement de calcaire oolithique pour les pelouses et de formation argileuse à chailles de l'Oxfordien moyen aux environs de la mare des Cressières.

Sur la commune de Champlitte, l'activité agricole reste importante : élevage bovin et ovin, cultures céréalières, viticulture. Depuis les années soixante, les meilleurs terrains ont toujours été améliorés pour des gains de productivité ; de laitière, la production est devenue céréalière engendrant alors des modifications importantes du paysage. Cette intensification s'est accompagnée d'un abandon des secteurs les moins productifs, essentiellement les anciens pacages à moutons. La gestion forestière est axée sur le taillis sous futaie, avec l'enrésinement de quelques parcelles.

Sur une superficie de 309 ha, ce site présente plusieurs secteurs disjoints marqués par ce paysage de pelouses et prairies sèches (anciens pacages sur le Mont Gin, la Pâturie, le Prélôt, les Pierrottes, Montarlot). Six habitats naturels d'intérêt communautaire sont recensés.

**Les pelouses** représentent une forte partie du site (21%). Plusieurs associations végétales sont distinguées : pelouses mésophiles\* à brome et sainfoin, pelouses sur substrat marneux à chlorette perfoliée et pelouses mésoxérophiles\* à brome et fétuque. Ces dernières, typiques de la région bourguignonne, sont les plus communes et elles présentent une originalité certaine au point de vue biogéographique qui les démarque du reste des pelouses de Franche-Comté. Conséquence d'un déficit d'entretien (pâturage, fauche), ces pelouses peuvent être localement envahies par des formations buissonnantes (prunellier, aubépine) qui marquent une évolution naturelle vers la forêt

des plateaux. Ce contexte riche en lisières est très favorable à la biodiversité.



Trèfle strié - Cliché G. Bailly

En mosaïque au sein de la pelouse méso-xérophile, les secteurs de **dalles rocheuses** montrent des sols squelettiques colonisés par des espèces adaptées à ces conditions extrêmes comme les orpins. Alors qu'ils sont bien implantés sur les premiers contreforts du massif jurassien, les **éboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles** deviennent beaucoup plus rares en Haute-Saône où ils sont sporadiques. Malgré son enrichissement, celui de Montarlot reste caractéristique. Il faut noter le caractère primaire de cette formation issue directement de la gélifraction des bancs calcaires lors de la dernière période glaciaire. La source de matériaux semble aujourd'hui insuffisante pour entretenir un éboulis mobile.

A l'opposé, lorsque les sols sont profonds, apparaissent des cultures et **les prairies mésophiles\*** entretenues par la pâture ou la fauche. Dans ce dernier cas, elles sont d'intérêt communautaire lorsque le niveau de fertilisation reste faible à modéré. La flore est dominée par des graminées (fromental, dactyle...) et des plantes à fleur (centaurée jacée, épiaire étroite...). Les surfaces couvertes restent faibles sur le site proposé.

Parmi les différentes formations forestières présentes, seules les **hêtraies-chênaies-charmaies à aspérule odorante** sont d'intérêt communautaire. Il s'agit d'une formation assez largement répandue à l'étage collinéen où elle correspond au groupement climacique\*. Potentiellement, ces forêts sont dominées par le hêtre ; sa faible proportion actuelle est la conséquence de l'origine récente de ces forêts (boisement naturel après abandon du pâturage ou de la vigne) ou du traitement en taillis sous futaie. Quelques secteurs de chênaie pubescente sont notés en haut des versants ensoleillés sur substrat très pierreux. L'intérêt écologique de ces formations est élevé.

Dans un contexte local où les points d'eau sont rares, la mare des Cressières constitue une unité isolée au sein d'une vaste zone cultivée sans bocage. Elle constitue l'un des rares sites franc-comtois où se reproduisent les 4 espèces de triton dont le triton crêté.

Huit plantes sont protégées ; elles caractérisent les pelouses, des orchidées en majeure partie et des espèces messicoles des cultures. Toutes sont peu répandues voire en cours d'extinction. L'ophrys abeille est présente sur plusieurs pelouses dont l'une constitue une des plus belles stations de Haute-Saône. C'est à Champlitte également que l'on trouve l'unique station du département pour l'ophrys araignée.

A la diversité floristique s'ajoute une faune variée, favorisée par la multiplicité des habitats. Parmi les **oiseaux** nicheurs recensés sur le site, sept sont d'intérêt européen. L'engoulevent d'Europe, L'alouette lulu, la pie-grièche écorcheur, affectionnent les milieux semi-ouverts à ouverts, ensoleillés et riches en insectes. L'œdicnème criard niche sur une des pelouses du site. La présence de cette espèce étant intimement liée à celle des moutons, l'évolution des pratiques agricoles, notamment le déclin du pastoralisme, est une menace pour l'espèce. Deux rapaces, la bondrée apivore et le milan royal, sont également observés sur le site qui constitue un terrain de chasse privilégié.



Oedicnème criard – Cliché D. Behrens

Les pelouses constituent également un site favorable aux **reptiles** comme le lézard vert, le lézard des murailles et la couleuvre verte et jaune qui y trouvent abri, poste de chasse et conditions optimales pour l'insolation contrôlée.

Côté **insectes**, les forêts du secteur hébergent le plus grand coléoptère d'Europe, le lucane cerf-volant dont les larves se développent dans les jeunes souches et les racines de chêne. Sur les pelouses, plusieurs espèces de papillons présentent le plus grand intérêt comme le damier de la succise ou l'azuré du serpolet. Les actions actuellement mises en

œuvre doivent permettre d'assurer le maintien durable de ces deux insectes protégés.



Lucane cerf-volant

Enfin, témoignant là aussi de la richesse entomologique des milieux, le site constitue une composante importante du territoire de chasse pour plusieurs espèces de **chauves-souris** telles que le grand murin et le petit rhinolophe, nichant à proximité du site. Ces deux espèces ont des exigences biologiques assez différentes. La première, glanant ses proies au sol dans un rayon de 10 km autour

de la colonie, privilégie des zones à végétation rase, comme les futaies à strate arbustive réduite et certaines pelouses. La seconde évite les espaces ouverts et rejoint son terrain de chasse, jamais au delà de 2-3km du gîte, en évoluant le long des haies et autres alignements d'arbres. Il est donc indispensable de maintenir les corridors boisés présents sur le site tout en limitant le développement de la strate forestière arbustive et l'enfrichement des pelouses.

L'arrêt total des activités humaines qui maintenaient le milieu ouvert constitue en effet la principale menace pesant sur les pelouses de Champlitte. Il pouvait en effet favoriser l'évolution de la végétation naturelle vers un stade forestier banal s'accompagnant de la disparition du cortège faunistique associé. Les actions de conservation engagées visent essentiellement au maintien des pratiques agricoles extensives permettant, en particulier, de maintenir les pelouses en état.

## L'ETANG DE THEULEY-LES-VARS DESCRIPTION ET INTÉRÊT

Situé sur la commune de Vars, l'étang de Theuley-les-Vars a été anciennement aménagé par les moines cisterciens grâce à une inondation du talweg occupé par une zone humide drainant les eaux en provenance des forêts de Pouilly, Mornay et Vars à l'ouest ainsi que probablement une partie de la forêt de Champlitte et l'ancien massif des Bois Ronds mis en culture à une époque récente. Outre ses intérêts paysager et historique, cet ensemble humide présente un rôle essentiel pour la flore et la faune, probablement en raison de sa situation assez isolée au cœur d'un vaste secteur de plateaux calcaires secs.

En amont, le vieil étang, en voie de comblement, montre des forêts humides (aulnaie-frênaie puis aulnaie). Une digue munie d'un vannage le sépare de l'Etang de Theuley. Celui-ci est nettement plus ouvert : la queue de l'étang, assez vaste, est occupée par une magnocariçaie à prêle et une phragmitaie et il est bordé, au sud-ouest, par une haie qui en assure la quiétude et par une pâture au nord-est. Sur ces deux rives se sont développées des ceintures de végétation très riches sur le plan botanique et bien typées en fonction de la profondeur de l'eau. C'est là que se situe l'une des deux stations haut-saônoise de renoncule grande douve dont la protection est assurée sur l'ensemble de la

France. Bien que la floraison du nénuphar blanc donne, en été, un air de fête à l'étang, elle peut être ressentie comme une gêne tant le recouvrement est important. Dans le hameau de Theuley, un second système de vannage (formé de plusieurs canaux de fuite) libère le trop-plein des eaux pour donner naissance au ruisseau des Eculottes. Jusqu'à Vars, une aulnaie-frênaie, relativement linéaire, borde le ruisseau. En périphérie de ces différentes formations humides, se situent des forêts du type chênaie-charmaie de même que demeurent quelques prairies plus mésophiles.

Cet ensemble présente un très fort intérêt vis-à-vis de la faune. La richesse en **amphibiens** est confirmée avec des effectifs importants de grenouille verte et rousse ou de crapaud commun. La phragmitaie est remarquable par la niche écologique qu'elle peut représenter pour certains **oiseaux** comme le râle d'eau. Trois espèces de hérons ont été observées et utilisent probablement ce site pour la nidification : le héron cendré, le héron pourpré et le blongios nain. Enfin, ce site est important pour l'hivernage, la migration ou l'alimentation de plusieurs autres espèces. Enfin, la présence d'un gîte majeur pour les **chauves-souris** confère une dimension nationale à ce site ; il s'agit d'une importante colonie de mise bas qui compte 1200 individus de grand rhinolophe et surtout de murin

à oreilles échancrées. Pour ce dernier, le millier d'individus comptabilisé la porte au premier rang des treize colonies connues à ce jour en Franche-Comté avec 2,5% des effectifs nationaux. La route de vol principale est orientée vers Vars et passe par l'aulnaie-frênaie située au bord du ruisseau ; les Bois Clair et de Champlitte constituent les territoires de chasse probables.



Murin à oreilles échancrées - Cliché F SCHWAAB

Le maintien de l'ensemble des formations végétales structurant ce site paraît essentiel pour la conservation de ses remarquables cortèges floristiques et faunistiques. Pour autant, cela ne signifie pas qu'aucune opération d'entretien ne peut être conduite, un plan de gestion devant préalablement les préciser (entretien des ouvrages, faucardage et fauchage hivernal de certaines formations végétales,...). Le maintien d'une quiétude des lieux est également une préoccupation essentielle.

#### GLOSSAIRE

**Amphibiens** : vertébrés regroupant les grenouilles et les tritons.

**Calcicole** : se dit d'une espèce ou d'une végétation rencontrée exclusivement ou préférentiellement sur sols riches en calcium.

**Climacique** : stade final de l'évolution des écosystèmes traduisant un équilibre dynamique stable avec les conditions du milieu.

**Méso-** : préfixe signifiant "moyennement". Par exemple, mésoxérophile = moyennement sec.

**Mésophile** : conditions moyennes dans un gradient sécheresse - humidité.

**Thermophile** : aimant la chaleur.

**Xérophile** : qualificatif utilisé pour désigner des espèces végétales aimant les milieux secs.

## DONNÉES SUR LA RICHESSE DU SITE

**Habitats naturels d'intérêt communautaire**, inscrits à l'annexe I de la directive habitats :

| Code  | Habitat annexe I                                                         | * : prioritaire                        |
|-------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| H3140 | Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à chara       |                                        |
| H6110 | Pelouses calcaires karstiques                                            | *                                      |
| H6210 | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire | * en présence d'orchidées remarquables |
| H6510 | Prairies maigres de fauche de basse altitude                             |                                        |
| H8130 | Éboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles*                      |                                        |
| H9130 | Hêtraie-Chênaie-Charmaie à aspérule odorante                             |                                        |
| H91E0 | Forêts alluviales résiduelles                                            | *                                      |

**Espèces animales**, inscrites à l'annexe II de la directive habitats ou l'annexe I de la directive oiseaux

| Code  | Groupe                    | Nom de l'espèce             |
|-------|---------------------------|-----------------------------|
| E1065 | Insectes papillons        | Damier de la succise        |
| E1078 | Insectes papillons        | Écaille chinée              |
| E1083 | Insectes coléoptères      | Lucane cerf-volant          |
| E1166 | Amphibiens*               | Triton crêté                |
| E1303 | Mammifères chauves-souris | Petit rhinolophe            |
| E1304 | Mammifères chauves-souris | Grand Rhinolophe            |
| E1321 | Mammifères chauves-souris | Murin à oreilles échancrées |
| EA022 | Oiseaux                   | Blongios nain               |
| EA029 | Oiseaux                   | Héron pourpré               |
| EA072 | Oiseaux                   | Bondrée apivore             |
| EA073 | Oiseaux                   | Milan noir                  |
| EA074 | Oiseaux                   | Milan royal                 |
| EA133 | Oiseaux                   | Oedicnème criard            |
| EA224 | Oiseaux                   | Engoulevent d'Europe        |
| EA236 | Oiseaux                   | Pic noir                    |
| EA246 | Oiseaux                   | Alouette lulu               |
| EA338 | Oiseaux                   | Pie grièche écorcheur       |

**Récapitulatif des espèces protégées sur le site :**

|                 | Végétaux | Invertébrés | Amphibiens, reptiles | Poissons | Oiseaux | Mammifères |
|-----------------|----------|-------------|----------------------|----------|---------|------------|
| Niveau européen | /        | 4           | 5                    | /        | 10      | 5          |
| Niveau national | 2        | /           | 6                    | 1        | 40      | 1          |
| Niveau régional | 7        | /           | /                    | /        | /       | /          |